Nations Unies ESCAP/81/26

Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives à la gestion

Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Commission a décidé de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. On y trouve un aperçu de l'évaluation indépendante du Centre pour la mécanisation agricole durable réalisée par un consultant externe et des conclusions et recommandations visant à renforcer l'orientation du Centre vers des objectifs précis, ainsi que sa pertinence, sa durabilité et son efficacité. On y trouve également une description des mesures que le secrétariat doit prendre pour donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations qui figurent dans le présent document.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

I. Contexte

1. Par sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune de ses institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a passé commande d'une évaluation indépendante du Centre pour la mécanisation agricole durable en 2024, soit cinq ans après la précédente évaluation du Centre, qui remonte à 2019.

2. L'objectif du Centre consiste à améliorer la coopération technique entre les membres et les membres associés de la Commission, ainsi qu'avec les autres États Membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies, grâce à l'échange d'informations, au partage des connaissances et à la promotion de la recherche-développement, y compris le développement de l'agrobusiness, dans les domaines de la mécanisation agricole durable et du transfert de technologie pour que la région atteigne les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le Centre a cinq fonctions stratégiques : a) servir de forum régional pour un dialogue politique régulier ; b) devenir un pôle de données et d'informations ; c) servir de référence en matière de normes et de protocoles ; d) renforcer son rôle en tant que centre de renforcement des capacités ; e) faciliter le développement des agro-industries et le commerce de leurs produits à l'intérieur de la région.

3. On trouvera dans le présent document un résumé de l'objectif, du champ, de la méthodologie, des principaux résultats et des conclusions de l'évaluation. On y trouvera également les recommandations issues de l'évaluation et la réponse du secrétariat à chaque recommandation. Le rapport d'évaluation complet élaboré par le consultant est disponible sur le site Web de la Commission[1].

II. Objectif et méthode

4. L'évaluation visait à fournir des informations à la Commission afin qu'elle évalue la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre. Elle avait aussi pour objectif d'adresser au secrétariat et à la Commission des recommandations sur les propositions d'amélioration à cet égard. Elle a été l'occasion d'évaluer les résultats et réalisations du Centre au moyen des critères habituels. En outre, les méthodes à privilégier pour axer davantage le fonctionnement du Centre sur les résultats ont été recensées. L'évaluation a couvert le travail réalisé par le Centre entre 2020 et septembre 2024.

5. L'évaluation a été menée conformément aux normes et procédures énoncées dans la politique et les directives de la Commission relatives au suivi et à l'évaluation[2], qui sont destinées à garantir l'indépendance, l'objectivité et la qualité de ladite évaluation. Elle a été réalisée entre juillet et décembre 2024 par M. Ganesh Rauniyar, consultant indépendant spécialiste de l'évaluation.

6. Les sources de données primaires utilisées pour l'évaluation étaient des entretiens avec des informateurs clefs faisant partie des parties prenantes du Centre et une enquête en ligne qui a permis de recueillir les retours d'information des membres du Conseil d'administration, des coordonnateurs

[1] Voir https://repository.unescap.org/bitstream/handle/20.500.12870/7729/ESCAP-2024-RP-Evaluation-CSAM.pdf.

[2] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « ESCAP monitoring and evaluation policy and guidelines » (Bangkok, 2023).

nationaux, des membres du groupe de travail technique, du personnel du Centre et d'autres membres du personnel du secrétariat. La source de données secondaire était une étude des documents pertinents du Centre. L'évaluation a également compris des visites sur le terrain au Cambodge, en Chine, au Népal et en Thaïlande pour mener des entretiens avec les principales parties prenantes. Les pays ont été sélectionnés à dessein, en consultation avec l'équipe du Centre, afin de veiller à tenir compte de la représentation géographique, de la concentration des activités du Centre, de la pertinence stratégique et d'autres considérations. Le consultant a présenté les résultats de l'évaluation aux membres du Conseil d'administration du Centre à sa vingtième session, tenue à Tachkent le 27 novembre 2024.

III. Conclusions et recommandations

7. La pertinence du Centre a été jugée satisfaisante[3]. Les résultats ont montré que la stratégie du Centre pour 2020-2024 était cohérente avec les besoins des États membres et qu'il répondait concrètement aux défis du développement agricole en contribuant à la mécanisation agricole durable. L'évaluation a également confirmé la pertinence des initiatives phares du Centre, notamment : le Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles, dans le cadre de l'appui aux efforts déployés par les États membres pour améliorer la qualité et l'harmonisation des codes d'essai des machines agricoles, et le Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre du développement des réseaux commerciaux, de la facilitation de l'échange actif d'informations et de la promotion du commerce de machines agricoles de haute qualité. De même, le Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique s'est avéré très utile pour encourager le dialogue politique, l'échange de connaissances et l'avancement des pratiques de mécanisation durable. Les initiatives du Centre en matière d'agriculture intelligente sur le plan climatique, en particulier l'initiative régionale sur la gestion intégrée de la paille, ont également été jugées pertinentes dans la promotion des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

8. L'efficacité du Centre a été jugée satisfaisante. Ce résultat est reflété dans le haut niveau de satisfaction des parties prenantes concernant l'appui au renforcement des capacités fourni par le Centre, qui a contribué au développement professionnel individuel ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles des organismes nationaux. L'efficacité du Centre est également démontrée par l'adoption par les États membres de codes d'essai pour certaines machines agricoles et l'harmonisation des codes d'essai nationaux entre les pays participants au Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles.

9. En termes d'efficience, le Centre a été prudent dans l'utilisation des ressources. Même si le Centre n'a pu trouver aucun nouveau donateur, il a utilisé de manière efficace les contributions en nature des organismes partenaires dans les États membres et des partenaires de mise en œuvre. En outre, le Centre a recruté des stagiaires, des vacataires et des consultants pour remédier au manque de ressources humaines dans l'équipe. Toutefois, certaines parties prenantes ont exprimé le souhait d'accroître le renforcement interne des capacités techniques au sein du Centre pour élaborer des solutions techniques.

[3] Le système de notation suivant a été utilisé dans le cadre de l'évaluation : très satisfaisant, satisfaisant, moyennement satisfaisant, passablement satisfaisant, non satisfaisant.

10. Les résultats concrets du Centre ont été jugés moyennement satisfaisants. Ils ont été en premier lieu qualitatifs, notamment en ce qui concerne l'amélioration des capacités des institutions nationales ; l'amélioration de la mise en réseau ; la réduction du nombre d'accidents et de décès dus à l'utilisation de machines agricoles qui respectent les codes du Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles ; l'amélioration de la qualité de l'air autour des sites de test de la gestion des résidus de paille et l'augmentation des flux commerciaux dans le domaine des machines agricoles. Néanmoins, certains résultats devaient être validés de manière empirique grâce à un système solide de suivi et d'évaluation.

11. La pérennité des réalisations du Centre a été jugée satisfaisante, ce qui s'est reflété dans la base financière stable et prédictible du Centre et la volonté de certains États membres de contribuer ou d'accroître leurs contributions à ses coûts opérationnels. Les constantes contributions financières et en nature du Gouvernement hôte ont renforcé la viabilité du Centre pour les cinq prochaines années au moins.

12. Six recommandations, reposant sur les constatations et conclusions de l'évaluation, ont été adressées au secrétariat afin d'améliorer les performances du Centre et de renforcer son orientation vers des résultats précis. Le secrétariat a pris connaissance avec intérêt des recommandations ressortant de l'évaluation et salué le fait que les États membres, le pays hôte et les autres partenaires de développement avaient pleinement coopéré avec le consultant chargé de l'évaluation en participant à des entretiens et des débats constructifs et en communiquant des informations utiles sur les questions examinées.

Recommandations adressées au secrétariat

Recommandation 1

Continuer d'orienter la stratégie sur les besoins des petits agriculteurs, des agricultrices et des autres groupes vulnérables, en mettant l'accent sur la qualité, l'accessibilité économique et la sécurité, sur la base de pratiques durables.

Propositions de mesures

1. Tenir compte des effets potentiels des changements climatiques et améliorer la résilience face aux catastrophes grâce à des interventions dans les domaines de la qualité de l'air et de la gestion des terres et de l'eau. Se concentrer sur les pratiques de conservation agricole résilientes à l'aide des technologies idoines compte tenu des appels croissants à lutter contre la raréfaction des ressources en eau pour l'irrigation, à améliorer la qualité de l'air, à gérer les tempêtes de sable et l'érosion des sols et à faire face aux risques naturels.

2. Veiller à ce que les codes d'essai des machines agricoles répondent aux besoins des agricultrices en associant le personnel technique féminin à l'élaboration et à l'optimisation des codes.

3. Identifier et prendre en compte les besoins des personnes handicapées, y compris leur rôle dans la mécanisation numérique, dans le plan de travail du Centre.

4. Promouvoir la normalisation pour faciliter le commerce des machines agricoles et améliorer la disponibilité de pièces détachées de qualité.

13. En ce qui concerne la recommandation 1, le Centre poursuivra ses travaux visant à répondre aux besoins des petits agriculteurs et des agricultrices, en particulier pour traduire en termes opérationnels la stratégie d'intégration des questions de genre du Centre, qui a été recommandée par son Conseil d'administration à sa dix-neuvième session. Pour centrer ses interventions sur la qualité, l'accessibilité économique et la sécurité des machines agricoles, le Centre se penchera sur des options technologiques novatrices dans le secteur agricole qui pourraient être plus adaptées aux petits agriculteurs et aux agricultrices.

14. Le Centre poursuivra également son travail sur la mécanisation et les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique, en particulier dans le domaine de la réduction des brûlis grâce à la gestion intégrée de la paille. Le Centre se penchera sur les possibilités d'intégrer les questions de handicap dans ses activités, étant donné qu'il s'agira d'un nouveau domaine de travail du Centre. Le Centre prend note de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et est prêt à l'appliquer. La promotion de normes et de codes d'essai communs pour les machines agricoles restera un élément clef du travail du Centre.

Recommandation 2

Accroître les possibilités d'apprentissage actif par la mise en réseau et la formation des formateurs.

Propositions de mesures

1. Collaborer avec les coordonnateurs nationaux et les organismes de coordination et continuer de soutenir les démonstrations expérimentales d'utilisation de machines agricoles durables dans les exploitations et les pratiques agricoles durables.

2. Renforcer les plateformes de mise en réseau pour encourager l'échange de connaissances entre les institutions partenaires dans les États membres.

3. Mettre au point une approche hybride du renforcement des capacités combinant des activités en ligne et des manifestations en présentiel.

4. Faire participer activement les fabricants et les entités commerciales privées de machines agricoles aux activités du Centre.

15. En ce qui concerne la recommandation 2, le Centre continuera d'exploiter son réseau de coordonnateurs et d'organismes dans les pays pour soutenir les démonstrations de machines agricoles durables dans les fermes et les pratiques agricoles durables, qu'il mènera dans le cadre de voyages d'étude et d'ateliers pour faciliter le partage des connaissances et la mise en réseau des institutions partenaires dans les États membres.

16. Le Centre étudiera les possibilités d'adopter une approche hybride du renforcement des capacités, en combinant des activités en ligne et des manifestations en présentiel tout en gardant à l'esprit que la plupart des activités de démonstration agricole sont plus efficaces lorsqu'elles se déroulent en personne. Le secteur privé continue de jouer un rôle important dans les activités du Centre et sa participation sera assurée par l'intermédiaire du Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique.

Recommandation 3

Renforcer le processus de consultation avec les organismes concernés dans les États membres pour veiller à ce que le plan de travail du Centre pour la mécanisation agricole durable reste d'actualité et continue de répondre aux besoins des États membres.

Propositions de mesures

1. Tenir plus régulièrement des consultations entre les membres du Conseil d'administration et les parties prenantes qu'ils représentent afin que leurs voix soient prises en compte dans le plan de travail et le budget du Centre.

2. Veiller à ce que le plan de travail et le budget du Centre reflètent les différents contextes agroécologiques afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité du Centre à long terme.

3. Recueillir, analyser et communiquer systématiquement les retours d'information des bénéficiaires du Centre sur l'utilisation qu'ils font de ses services et de ses produits. Les dispositions en matière de suivi doivent permettre d'obtenir des données vérifiables, notamment en ce qui concerne les avantages économiques, environnementaux et sociaux. Le Centre peut se coordonner avec la Division de la stratégie et de la gestion des programmes pour mettre en place un système de suivi viable.

17. En ce qui concerne la recommandation 3, le Centre consultera les organismes concernés des États membres du Conseil d'administration, ainsi que des autres membres et membres associés de la Commission, afin de veiller à ce que le plan de travail du Centre reflète les différents contextes agroécologiques, reste pertinent et réponde aux besoins des États membres. Le Centre continuera de recueillir, d'analyser et de communiquer les retours d'information de ses bénéficiaires et demandera un soutien à la Division de la stratégie et de la gestion des programmes pour la mise en place de dispositifs de suivi supplémentaires. Les moyens de recueillir des informations comprennent notamment : les sessions du Conseil d'administration ; les réponses apportées à l'évaluation des manifestations organisées par le Centre, y compris les enquêtes de suivi des effets ; les déclarations faites par les États membres aux sessions de la Commission.

Recommandation 4

Continuer de renforcer la collaboration entre le Centre pour la mécanisation agricole durable et les divisions du secrétariat afin d'améliorer l'efficacité.

Propositions de mesures

1. Collaborer avec la Division du développement social pour intégrer efficacement les questions de genre et le handicap dans le plan de travail du Centre.

2. Collaborer avec la Division de l'environnement et du développement pour répondre aux questions liées aux changements climatiques, à la résilience aux catastrophes et à la durabilité environnementale.

3. Collaborer avec la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation pour suivre et documenter de manière systématique les flux commerciaux des machines agricoles à destination et en provenance des États membres participants.

4. Collaborer avec la Division de la stratégie et de la gestion des programmes pour mettre en place un système de collecte de données sur les résultats aux niveaux régional et national des initiatives du Centre.

18. En ce qui concerne la recommandation 4, le Centre renforcera sa collaboration avec les autres divisions du secrétariat. Au cours des cinq prochaines années, le Centre demandera l'aide de la Division du développement social dans le cadre de l'intégration des questions de genre et de l'inclusion du handicap dans son plan de travail et ambitionne de mettre en œuvre conjointement une activité avec la Division de l'environnement et du développement et une activité avec la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation. Le Centre demandera à la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de l'aider à améliorer son système de suivi.

Recommandation 5

Mobiliser des ressources supplémentaires pour approfondir et étendre la portée des activités du Centre pour la mécanisation agricole durable.

Propositions de mesures

1. Encourager les États membres à fournir un soutien extrabudgétaire supplémentaire pour développer les réalisations du Centre.

2. Promouvoir les partenariats du Centre avec le secteur privé dans le domaine de la mécanisation agricole avec les fabricants et les négociants de machines agricoles.

19. En ce qui concerne la recommandation 5, dans le Rapport du Conseil d'administration du Centre sur les travaux de sa vingtième session, qui sera soumis à la Commission, les membres du Conseil d'administration ont encouragé les États membres à actualiser et augmenter leurs contributions au Centre afin de répondre aux besoins actuels de la région. Le Centre continuera de coopérer avec le secteur privé dans le cadre du Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique et en organisant conjointement des manifestations et des activités visant à mobiliser les ressources et à tirer parti des possibilités de partage des coûts. Les activités mobilisant le secteur privé sont notamment les suivantes : des voyages d'étude pour visiter les usines et les bureaux des fabricants et des négociants de machines agricoles et la facilitation du partage des connaissances et du commerce des machines agricoles grâce au réseau du Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique.

Recommandation 6

Recenser et promouvoir les partenariats stratégiques dans la mécanisation agricole.

Propositions de mesures

1. Étudier les possibilités de collaboration et de partenariat avec les instituts de l'Organisation du système CGIAR dans la région pour la recherche adaptative, tels que l'Institut international de recherche sur le riz aux Philippines, l'Institut international de gestion des ressources en eau à Sri Lanka et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides en Inde.

2. Initier un dialogue avec les banques multilatérales de développement, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Banque mondiale, à un niveau supérieur pour promouvoir la mécanisation agricole durable en mettant l'accent sur les changements climatiques et la promotion de l'agriculture intelligente.

3. Rechercher des collaborations programmatiques à moyen terme avec les organismes des Nations Unies basés à Rome, notamment le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial.

20. En ce qui concerne la recommandation 6, le Centre se penchera sur de nouveaux partenariats avec les organisations proposées, ainsi qu'avec toutes les autres organisations pertinentes travaillant dans des domaines similaires. Le Centre vise à formaliser au moins un nouveau partenariat au cours des deux prochaines années. Le dialogue stratégique et les partenariats avec les partenaires existants seront poursuivis, en particulier dans les domaines d'intérêt commun tels que les changements climatiques, l'agriculture intelligente et les stratégies agricoles nationales. Les domaines de coopération seront alignés sur les domaines prioritaires arrêtés dans le plan stratégique du Centre pour 2025-2029.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

21. La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations qui figurent dans le présent document.